

LA COMMANDERIE HOSPITALIÈRE DE NICE (MOYEN ÂGE-TEMPS MODERNES)

Le prieuré de Saint-Gilles occupe une place particulière dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, car il est le plus ancien à apparaître, dès les années 1110¹, et qu'il a connu une très grande extension, avant d'être démembré pour donner naissance à de nouveaux territoires : le prieuré d'Angleterre vers 1152, la châtelainie d'Emposte (pour la Catalogne et l'Aragon) vers 1153-1157, le prieuré de France en 1178 et celui d'Auvergne en 1242-1245². Après la dévolution des biens des Templiers, un nouveau démembrement se produit sous l'égide du pape. Le 21 juillet 1317, dans un train de vingt-cinq bulles, Jean XXII nomme vingt-cinq prieurs et commandeurs capitulaires de l'Ordre, ce qui revient à décomposer le prieuré de Saint-Gilles en trois parties : le prieuré de Toulouse, le prieuré de Provence (pour les terres à l'est du Rhône) et le prieuré de Saint-Gilles, réduit au cœur de l'ancien prieuré. Pourtant, le prieuré de Provence fut éphémère en tant qu'entité autonome. En 1347, le chapitre de Rhodes l'unifie au prieuré de Saint-Gilles pour créer un territoire plus vaste, allant de l'Italie au prieuré de Toulouse, sans que disparaisse la distinction entre une « Petite Provence », à l'est du Rhône, et une « Grande Provence, à l'ouest³. Au milieu du XIV^e siècle, la géographie hospitalière est donc fixée en France, tandis que les Langues regroupent les prieurés : la Langue d'Auvergne compte un unique prieuré ; celle de France en regroupe trois (France, Aquitaine et Champagne) ; et celle de Provence, deux (Saint-Gilles et Toulouse). Du fait de son ancienneté, la Langue de Provence a la préséance sur toutes les autres, et son « pilier » ou « bailli conventuel » occupe la charge de grand commandeur (ou précepteur). Responsable des

finances et du Trésor, il est cité en premier à la cour du grand-maître.

Contrairement au prieuré de Toulouse qui ne se divise qu'en deux régions (la Guyenne et une partie du Languedoc), celui de Saint-Gilles est beaucoup plus vaste et recouvre trois espaces politiques : la partie orientale du Languedoc, le sud du Dauphiné, et enfin la Provence, du Rhône jusqu'à l'Italie. De façon explicite, la bulle de 1317, qui définit les limites du prieuré de Provence (soit la partie orientale du prieuré de Saint-Gilles), mentionne une ligne Nice-Suse comme étant sa limite du côté de l'Italie⁴. Or, la Provence orientale connaît une nouvelle organisation politique à partir de 1388, lorsque Nice et son arrière-pays se rangent sous la protection de la maison de Savoie. Ces « Terres neuves » de Provence sont désignées comme comté de Nice à la fin du XV^e siècle. Au fil du temps, les liens avec l'Italie (le Piémont et la Ligurie) se renforcent à tel point que l'italien devient la langue administrative officielle de ce territoire en 1561. Pour autant, le comté de Nice italianisé est resté partie intégrante du prieuré de Saint-Gilles et ce, jusqu'à la fin de l'Ordre de Malte.

Étudier cet espace revient à se pencher sur une région de frontière où une institution provençale, puis française, le prieuré de Saint-Gilles, agit dans un territoire situé hors de France. Du point de vue des Niçois, cela signifie que la carrière dans l'ordre de Rhodes, puis de Malte, passe par la Langue de Provence et le prieuré de Saint-Gilles, et non pas par la Langue d'Italie et le prieuré de Lombardie. La commanderie de Nice se trouve ainsi dans une position originale au sein du prieuré de Saint-Gilles : elle est une commanderie située, pendant des siècles, sur les confins de l'Italie.

Outre la publication dirigée par Anthony Luttrell et Léon Pressouyre sur les commanderies des ordres militaires⁵, l'organisation administrative du prieuré de Saint-Gilles a fait l'objet de plusieurs études. Jean Raybaud (†1752) s'y intéresse d'un point de vue prosopographique tout au long de son importante histoire des grands prieurs de Saint-Gilles, toujours très utile⁶. Cet ouvrage et une vaste documentation

¹ Joseph Delaville Le Roulx, *Les Hospitaliers en Terre sainte (1100-1310)*, Paris, Leroux, 1904, p. 364-371 ; Pierre Santoni, « Les deux premiers siècles du prieuré de Saint-Gilles de l'Ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem (et liste des prieurs) », dans Rose-Léone Mouliérac-Lamoureux (dir.), *Des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, de Chypre et de Rhodes hier aux Chevaliers de Malte aujourd'hui, Actes du colloque Le Barroux (2-4 septembre 1983)*, Paris, Conseil International de la Langue Française, 1985, p. 114-183.

² Jean-Marc Roger, « La réforme de l'Hôpital par Jean XXII : le démembrement des prieurés de Saint-Gilles et de France (21 juillet 1317) », dans Helen J. Nicholson (dir.), *On the Margins of Crusading. The Military Orders, the Papacy and the Christian World*, Londres, Routledge, 2016 (1^{ère} édition 2011), p. 101-137, ici p. 119-121. Au sujet du début du prieuré d'Auvergne, voir Jean-Bernard de Vaivre, « Les six premiers prieurs d'Auvergne de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 141, 1997, p. 965-996.

³ Jean-Marc Roger, « La réforme de l'Hôpital », p. 124-130.

⁴ *Ibidem*, p. 125.

⁵ Anthony Luttrell et Léon Pressouyre (dir.), *La Commanderie, institution des ordres militaires dans l'Occident médiéval*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS), 2002.

⁶ Jean Raybaud, *Histoire des grands-prieurs et du prieuré de Saint-Gilles*, édité par l'abbé César Nicolas, Nîmes, Clavel et Chastanier, 1904-1906, 3 tomes. Nous abrégeons par la suite : « Raybaud, tome ».

inédite ont permis à Damien Carraz d'étudier le modèle territorial de la commanderie hospitalière (*domus/preceptorial/bajula*) et de ses dépendances (*membrum* ou *locus*) en Provence⁷. La grande enquête de 1338⁸, qui concerne seulement les commanderies de « Petite Provence », a suscité maintes recherches, notamment dans le domaine de l'histoire agraire⁹. Pour l'époque moderne, les travaux incontournables de Gérard Gangneux donnent un aperçu global de la gestion des commanderies, tout en privilégiant la vallée du Rhône, où l'ordre était le plus implanté¹⁰. Des monographies, plus ou moins fiables, ont été consacrées à certaines commanderies, comme celles de Puimoisson ou de Manosque¹¹. La commanderie de Nice a été pour sa part beaucoup moins étudiée que les autres, bien que l'on dispose d'une recherche méritoire à son sujet, portant sur l'époque moderne, et publiée en 2001¹².

⁷ Damien Carraz, « Administration, délimitation et perception des territoires dans l'ordre de l'Hôpital : le cas du prieuré de Saint-Gilles (XII^e-XIV^e siècle) », dans Marie-Anna Chevalier (dir.), *Ordres militaires et territorialité au Moyen Âge entre Orient et Occident*, Paris, Geuthner, 2020, p. 313-339.

⁸ Benoît Beaucage, *Visites générales des commanderies de l'ordre des Hospitaliers dépendantes du Grand prieuré de Saint-Gilles (1338)*, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1982.

⁹ Thérèse Sclafert, « Usages agraires dans les régions provençales avant le XVIII^e siècle. Les assolements », *Revue de géographie alpine*, 29, 1941, p. 471-492 ; Georges Duby, « Techniques et rendements agricoles dans les Alpes du Sud en 1338 », *Annales du Midi*, 70, 1958, p. 403-413 ; *Idem*, « La seigneurie et l'économie paysanne : Alpes du Sud, 1338 », *Études rurales*, n°2, 1961, p. 5-36 ; Noël Coulet, « Les ordres militaires, la vie rurale et le peuplement dans le sud-est de la France au Moyen Âge », dans *Flaran*, 6, 1986 (*Les ordres militaires, la vie rurale et le peuplement en Europe occidentale (XII^e-XVIII^e siècles)*), p. 37-60 ; Benoît Beaucage, « Les Alpes du Sud en 1338. Sur les traces de Georges Duby », *Études rurales*, n°145-146, 1997, p. 113-132 ; Damien Carraz, « L'enquête de 1338 sur l'ordre de l'Hôpital : un « horizon indépassable » ? Réponse à Benoît Beaucage », *Provence Historique*, 67, 2017, p. 281-289 ; Benoît Beaucage, « L'enquête de 1338 sur l'ordre de l'Hôpital : un point d'ancrage indispensable. Réponse à Damien Carraz », *Provence Historique*, 67, 2017, p. 289-294. Nous signalerons d'autres études sur l'enquête de 1338 au cours de l'article.

¹⁰ Gérard Gangneux, *Économie et société en France méridionale, XVII^e-XVIII^e siècle. Les grands prieurés de Saint-Gilles et de Toulouse de l'Ordre de Malte*, Thèse d'état en histoire moderne [1970], Service de reproduction des thèses de Lille, 1973, 2 tomes.

¹¹ Joseph-Marie Maurel, *Histoire de la commune de Puimoisson et de la commanderie des Chevaliers de Malte, Langue de Provence (1120-1792)*, Paris, Picard, 1897 ; Félix Reynaud, *La commanderie de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem de Rhodes et de Malte à Manosque (XII^e siècle-1789)*, Gap, Société d'études des Hautes-Alpes, 1981. Pour un exemple récent d'étude de commanderie, voir J.-B. de Vaivre et Valérie Bessey, « Les prieurs et le prieuré d'Auvergne au XV^e siècle », *Bulletin de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte*, n°44, 2021, p. 5-105.

¹² Serge Chierico, *L'Ordre de Malte en Provence orientale aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Nice, Serre, 2001. Ce livre est une version améliorée d'un mémoire de maîtrise. Signalons pour mémoire : Oreste Ferdinando Tencajoli, « Documenti su commende nizzarde e savoiarde nell'archivio del Sovrano M. ord. di S. Giovanni in Malta », *Fert, Bollettino dell'associazione oriundi savoiard e nizzardi italiani*, n. s. 2, 1930, p. 201-219.

Le dossier présenté ici, composé de deux articles, constitue une étude inédite sur la longue durée, fondée sur une large documentation, qui n'est cependant pas exhaustive. Les fonds du prieuré de Saint-Gilles (série 56 H) sont en effet très riches aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône (ADBdR), mais les documents les plus anciens restent en général incommunicables¹³. Toutes les séries modernes n'ont pas pu être consultées. D'autre part, l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et la Langue de Provence ont laissé des fonds manuscrits considérables à Malte, à la National Library (Archives of the Order of Malta, AOM). En lien avec des recherches précédentes sur les chevaliers de Rhodes et de Malte, conduites dans le cadre d'un projet de recherche financé par l'IdEX d'Université Côte d'Azur, NOBILIAM (ANR-15-IDEX-01, 2023-2026), nous avons utilisé certains documents comme les procès de noblesse, au détriment d'autres séries. Mais nous avons consulté les fonds des visites d'améliorissement de la commanderie de Nice, restés inexploités jusque-là.

La commanderie hospitalière de Nice et ses territoires (XII^e-XVIII^e siècles)

L'évolution de la commanderie du XII^e au XVI^e siècle

Les origines de la commanderie de Nice (1135-milieu du XIII^e siècle)

L'implantation des Hospitaliers à Nice se fait dans un contexte particulier. Elle a lieu alors que l'évêque exerce un pouvoir fort sur la ville, profitant de l'éclipse des seigneurs de Nice après 1108, et n'étant pas encore confronté à l'organisation politique et juridique des habitants en consulat, ce qui fut le cas à partir de 1144¹⁴. En accord avec ses chanoines, l'évêque Pierre accorda

¹³ De fait, ce qui constitue le chartier du fonds 56 H n'est actuellement plus communicable, car les parchemins sont jugés trop fragiles, avant restauration. Pour certaines cotes (56 H 4784, 4785, 4786), un microfilm est disponible, mais de mauvaise qualité, tandis que les autres cotes ne sont pas microfilmées. Enfin, l'inventaire tapuscrit du chartier fournit une analyse des actes... mais pas leur date : on ne connaît que les dates limites de chaque liasse. Nous avons dû nous rabattre sur des copies et un inventaire ancien, précieux (Archives départementales des Alpes-Maritimes [ADAM], H 1516), mais qui ne fournit pas le nom propre des commandeurs quand ils sont partie prenante... Ces difficultés expliquent certaines lacunes dans notre documentation, difficiles à combler.

¹⁴ Alain Venturini, « Naissance et affirmation du consulat de Nice (vers 1144- vers 1195) », *Recherches régionales*, n°185, janvier-mars 2007, p. 5-19, ici p. 6-8.

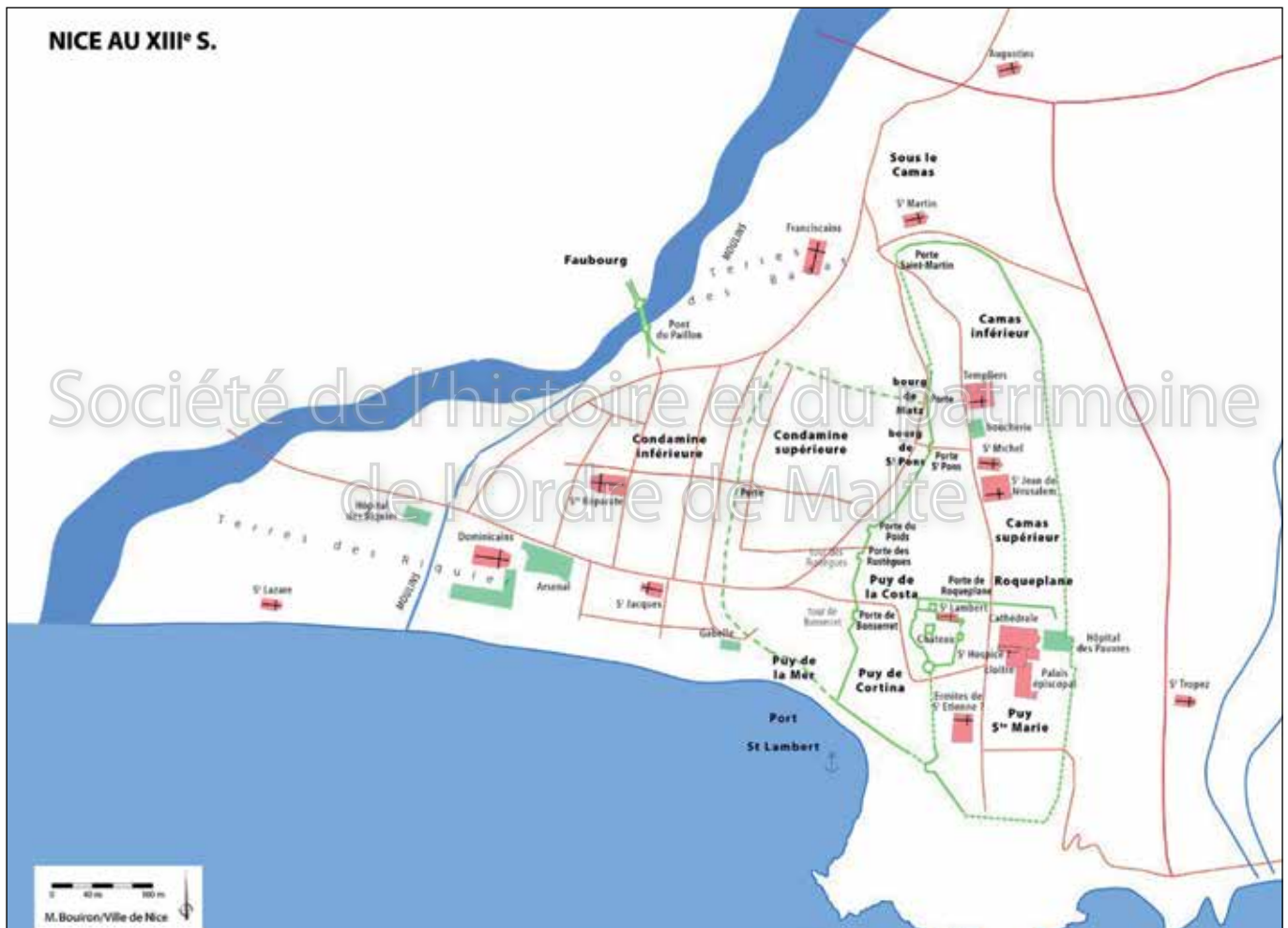


Fig. 1 - Nice au XIII^e siècle, reconstitution de Marc Bouiron (2008).

en 1135 à Arnaud Messenger (*Arnaldus Legatus*) et ses suivants, à l'honneur de Dieu et de l'Hôpital de Jérusalem, une terre située à l'angle de l'hôpital de Nice, jusqu'à la maison de Raymond de Peille¹⁵. Cet hôpital se trouve dans la ville haute de Nice, alors que l'urbanisation de la ville basse (le Vieux-Nice actuel) commence à peine (Fig. 1). Le fait que cet hôpital existe déjà montre qu'en 1135, il y a déjà une petite communauté de frères hospitaliers à Nice. On peut se demander si la participation à la première croisade de Raimbaud d'Orange, un des seigneurs de Nice en 1108, n'a pas joué un rôle dans cette installation qui profite aux pèlerins.

En 1141, Arnaud Messenger reçoit, au nom de l'Hôpital de Jérusalem, une nouvelle donation de la part de l'évêque Pierre : une église dans l'arrière-pays niçois, dans la vallée de la Vésubie, l'église de

Gast (Saint-Michel-de-Gast) dans ce qui deviendra le territoire de Roquebillière¹⁶. L'évêque y conserve plusieurs droits pour affirmer son autorité épiscopale : la taxe synodale, une rente de trois sous melgoriens sur les revenus de l'église, le tiers du mortgage de la *villa* de Gast et la moitié pour les hommes qui viendraient de l'extérieur. Si jamais des églises du Val de Lantosque sont interdites, les frères de l'Hôpital peuvent continuer à célébrer dans leur église la messe et les funérailles, à moins d'être coupables.

Il faut ensuite attendre le 19 juillet 1164 pour disposer d'un nouvel acte concernant les Hospitaliers de Nice, le premier conservé par les archives du prieuré de Saint-Gilles. Guillaume *Rufus* fait un échange avec Garin de Mongai, maître de la maison de l'Hôpital de Nice, accompagné de six frères : il reçoit de leur part une terre de quatre séterées¹⁷ à Longchamp et

¹⁵ *Cartulaire de l'ancienne cathédrale de Nice*, éd. E. Caïs de Pierlas, Turin, Imprimerie royale, 1888, p. 45 (charte n°34). Nous pensons que l'hypothèse de Jean Raybaud (tome I, p. 49) qui identifie cet Arnaud *Legatus* à l'Arnaud Messenger (*Message* en latin) devenu prieur de Saint-Gilles, est judicieuse, plutôt que d'interpréter *legatus* comme signifiant légat. Arnaud Messenger fut prieur de Saint-Gilles de 1143 à 1153.

¹⁶ *Cartulaire de l'ancienne cathédrale de Nice*, p. 61 (charte n°52). Cf. Jean-Paul Boyer, *Hommes et communautés du haut pays niçois médiéval. La Vésubie (XIII^e-XV^e siècles)*, Nice, Centre d'études médiévales, 1990, p. 372.

¹⁷ La séterée correspond à la superficie de terre arable ensemencée par un setier de céréales. En Provence, le setier vaut environ 40 litres (Pierre Charbonnier (dir.), *Les anciennes mesures locales du Midi méditerranéen d'après les tables de conversion*, Clermont-

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant :

Adresse : 10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

FRANÇOIS DE SAIGNES, COMMANDEUR BATISSEUR

Fr. François de La Garde de Saignes était issu d'une famille originaire du Quercy connue dès le XII^e siècle dont le généalogiste et historiographe des Ordres du roi Bernard Chérin avait établi la filiation depuis Géraud I, seigneur de La Garde en 1248 dont plusieurs des premiers descendants occupèrent des postes illustres, comme Gaucelin, évêque de Lodève en 1298 qui fut ambassadeur auprès du roi d'Aragon en 1303. La branche¹ des seigneurs de Saignes² eut pour auteur Géraud II, fils du précité, qui s'était établi à Argentat³ et d'où sa postérité s'étendit en Quercy et en Auvergne.

Fr. François de La Garde était le second fils de Barthélemy de La Garde, écuyer, seigneur des châteaux de Saignes⁴ et de Lunegarde, co-seigneur de Vernhe, et de son épouse Guinotte de Mier (*de Mederico*) qu'il avait épousée en mai 1479. L'aîné de ses fils, Pierre IV, docteur en droit, fut nommé par le roi François I^{er} conseiller au parlement de Toulouse en 1518 et l'année suivante son ambassadeur auprès des rois de Pologne, de Hongrie, de Bohême, puis, après Pavie, alors qu'Henri VIII essayait de rompre l'union qui existait entre l'Écosse et la France, la régence l'envoya à Édimbourg où il œuvra avec succès⁵. Leur père, Barthélemy fit son testament au château de Saignes le 14 juillet 1524 devant le notaire de Gramat, léguant à la chapelle castrale au vocable de

¹ Nadaud, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges par l'abbé Joseph Nadaud, curé de Teyjac, publié sous les auspices de la société archéologique et historique du Limousin par l'abbé A. Lecler*, Limoges (Chapoulaud), 1863-1872, t. II, p. 266-267, bien que semblant le plus complet sur cette famille est pratiquement muet sur la branche de Saignes jusqu'aux premières années du XVI^e siècle. Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, Paris (Bachelin-Deflorenne), 1874 n'en dit pas plus dans son t. 8, quant à Bouillet, il est également peu renseigné.

² Saignes, Lot, arr. Figeac.

³ Corrèze, arr. Tulle.

⁴ Le château de Saignes, en partie démantelé au XIX^e et depuis restauré, passe pour avoir été construit par Pierre de La Garde au XVI^e siècle. En réalité, un château existait bien du temps de son père Barthélemy, même si la dénomination du dénombrement de 1504, dans lequel Barthélemy de Lagarde déclare posséder à Saignes « *une maison et une vieille tour, et ses dépendances* » ne saurait signifier que ce n'était pas là une maison forte. La typologie de l'édifice est en effet du XV^e siècle.

⁵ *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France ou recueil de preuves, mémoires et notices généalogiques servant à constater l'origine, la filiation, les alliances et les illustrations religieuses, civiles et militaires de diverses maisons et familles nobles du royaume, avec la collection des nobiliaires généraux des provinces françaises publiées par M. Lainé*, t. VI, Paris, 1839, p. 16-17.

Saint-François la somme de 600 livres tournois, y compris celle de 200 livres qu'avait promise fr. François de La Garde, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Bordères.

Compte tenu de la date de mariage de ses parents, fr. François de La Garde de Saignes devait avoir une vingtaine d'années lorsqu'il fut reçu dans l'Ordre en 1504.

La première commanderie qu'il reçut fut celle de Bordères⁶, dès 1508. Cette maison était proche de la ville de Tarbes avec qui les relations de voisinage furent souvent difficiles. Du Bourg rapporte ainsi la « plainte portée devant le chapitre provincial contre Dominique de Prunet, procureur du commandeur Pierre de Raffin, par Arnaud de Navaille, homme d'armes que l'Hospitalier avait pris à sa solde pour l'aider dans la défense du château de Bordères, n'osant demeurer seul exposé aux attaques des gens de Tarbes »⁷. Il y eut même mort d'homme. La commanderie de Bordères avait été érigée en chambre prieurale vers le milieu du XV^e siècle, mais elle fut rétablie dans son état primitif au début du siècle suivant et fr. François de Lagarde de Saignes en fut investi le premier après ce retour à l'état initial.

Fr. François de Saignes s'attacha à l'améliorissement de la commanderie⁸ et commença par en restaurer les bâtiments et au premier chef la chapelle. Cette dernière, comme la grange et le logis ont aujourd'hui disparu, mais des descriptions anciennes attestent des travaux de fr. François de Saignes sur la chapelle. Si Du Bourg fait état de la réparation de la chapelle

⁶ Bordères, aujourd'hui Bordères-sur-l'Échez, Hautes-Pyrénées, arr. Tarbes.

⁷ M.A. Du Bourg, *Histoire du Grand-Prieur de Toulouse et des diverses possessions de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem dans le sud-ouest de la France, Languedoc, pays de Foix, de Comminges, de Béarn, Gascogne, Guyenne, Périgord, Quercy, Albigeois, Rouergue*, Toulouse (L. Sistac et J. Boubée), 1863, p. 374.

⁸ Sur la commanderie, Bernadette Suau, « Bordères : une commanderie hospitalière en Bigorre à la veille des guerres de religion », *Cultures et solidarités dans les Pyrénées centrales et occidentales ; 56^e congrès régional de la Fédération historique de Midi-Pyrénées*, Tarbes, juin 2005, p. 185-206. L'auteur indique que si Du Bourg donne à fr. François de Saignes la charge de la commanderie de 1508 à 1525, ce commandeur faisait encore faire un registre de reconnaissances féodales en 1527, citant H Malte reg. 985 bis. Bernadette Suau souligne en outre, n.14, les nombreux témoignages pour illustrer l'œuvre de ce commandeur : censier de 1511, règlement de police de 1512 (H Malte Bordères 2, pièce 24), livres de reconnaissances de 1523 et 1527, acquisitions de possessions en vallée d'Aure.

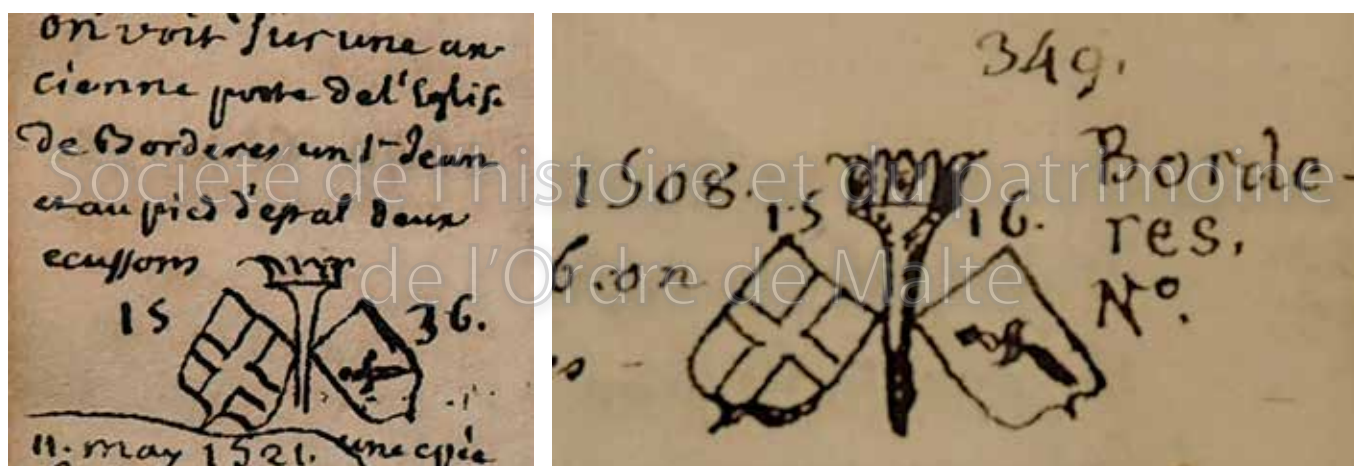


Fig. 1 - Extrait t. IX, p. 308 et extrait t. XXII, p. 348.

aux frais de ce commandeur en 1515, c'est en se basant sur l'importante étude⁹ que lui avait consacrée l'abbé Dulac¹⁰.

La chapelle de Bordères comportait une seule porte, au midi. On y voyait « un gable formé d'une ogive... et prolongeant les pieds droits, deux pinacles supportant des animaux... Au-dessus du linteau une niche, vide, ornée de moulures dont les bords supérieurs se confondent avec un torse d'ange tenant une banderole »¹¹. Cette dernière portait une inscription et le chiffre 1515 selon J. Dulac qui se lance ensuite sur plusieurs pages dans des comparaisons avec des édifices bien éloignés géographiquement et des considérations historiques générales. Ce qui est certain, c'est que se voyaient encore deux écus sculptés : « Deux écussons reposent sur un cartouche ou plutôt sont en forme de cartouche, forme particulière à l'Allemagne et peu usitée en France » dit l'auteur¹². En réalité, il fut assez fréquent de figurer dans les premières années du XVI^e siècle des armoiries sur un écu en targe. L'un était à la croix de la Religion, l'autre portait une épée posée en bande. L'inscription énigmatique sur ce qui devait être un phylactère déjà en mauvais état fait l'objet de spéculations¹³ sur plusieurs pages, que

nous ne pouvons suivre. L'abbé Dulac indique que se trouve dans les manuscrits dits *Glanages* – conservés à la bibliothèque de Tarbes – œuvre de Jean-Baptiste Larcher¹⁴, dont il se moque, un croquis du décor héraldique de la porte, n'en donnant d'ailleurs aucune référence. C'est dans les tomes IX et XXII que se trouvent les croquis¹⁵ des deux écus de l'Ordre et de Saignes (fig. 1). Larcher y a lu le chiffre de 1516, alors que l'abbé Dulac, qui avait examiné avec soin l'édifice qui subsistait, prétend sans doute avec raison que la date gravée était 1515.

La fâcheuse disparition de la chapelle de la commanderie de Bordères ne peut faire oublier la construction que fr. François de Lagarde de Saignes y entreprit d'édifier une dizaine d'années seulement après avoir été reçu dans l'Ordre. Il faut donc le compter parmi les commandeurs qui, au-delà de l'administration de la maison qui leur avait été confiée, y firent édifier des bâtiments qui existaient encore trois siècles plus tard.

Bien que le nom de fr. François de Saignes ne figure pas dans la liste¹⁶ des chevaliers qui combattirent au dernier siège de Rhodes de 1522, il est certain que, présent dans le Dodécanèse durant les trois années précédentes, il se comporta vaillamment pour la défense de la ville. Lors de l'errance de ceux qui

⁹ Abbé J. Dulac, « Porte des chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Bordères », *Revue de Gascogne. Bulletin mensuel de la Société historique de Gascogne*, t. XIII, Auch (Imprimerie Felix Foix), 1872, p. 270 sq. en plusieurs livraisons. De cette étude foisonnante où l'auteur se livre à de nombreuses comparaisons et citations, on se bornera à ne traiter que ce qui concerne précisément fr. François de Saignes et son intervention sur la chapelle de la commanderie.

¹⁰ L'abbé Joseph Dulac (5 mai 1827-janvier 1897) fut d'abord curé de Sauveterre, puis chanoine titulaire de Tarbes. Il est connu comme botaniste et archéologue.

¹¹ Dulac, *op.cit.*, p. 416 sq.

¹² Dulac, *op.cit.*, p. 450.

¹³ L'essai de restitution des caractères gravés est donné p. 418. La proposition de transcription occupe les pages 510 à 520. Dulac écrit en préambule, *op.cit.*, p. 510 : « Les deux lignes d'inscription se composent de majuscules romaines et de minuscules gothiques de

la fin du XV^e siècle. Ces divers caractères se mêlent dans quelques mots. C'est là un premier obstacle renforcé de deux autres, les abréviations et le manque d'espace ». Il en propose la restitution suivante : TU, CUSTOS, ROGANS PROME, FRATRE OSPITALIS JEROSOLYMARUM, VENIAM IMPETRA, SOLA SPES MILITIS FRANCISCI DE SANIIS.

¹⁴ Jean-Baptiste Larcher (1696-1775), « archiviste » des États de Bigorre a laissé vingt-cinq volumes de plusieurs centaines de pages chacun de notes érudites sur les établissements ecclésiastiques et les familles.

¹⁵ C'est grâce à M. Mathieu Darboure, de la bibliothèque de Tarbes, que l'on donne ici la reproduction du cliché du détail du manuscrit de Larcher, ce dont nous le remercions.

¹⁶ G. Bosio, *Dell'istoria della sacra Religione et ill^{ma} di San Giovanni Gierosolimitano...*, Rome, 1621, 3 vol in-folio, t. II, p. 640.

avaient survécu, Philippe de Villiers de l'Isle-Adam lui concéda en effet, depuis la Crète, le 27 janvier 1523 (n.st.) une seconde commanderie, la baillie de Morlaas¹⁷ du prieuré de Toulouse, vacante par le décès de fr. Caumont, dernier possesseur¹⁸, en raison des excellents mérites de ses vertus, l'obéissance louable envers la Religion et les actions les plus grandes dans tant d'attaques contre Rhodes¹⁹. Saignes avait conservé Bordères, car en 1525 Jacques Galiot de Genouillac, maître de l'artillerie de François I^{er}, sénéchal de Quercy et d'Armagnac, seigneur d'Assier en Quercy, proposa à l'Ordre un échange contre la seigneurie de Prie. Fr. François de Saignes, commandeur de Bordères, fut l'un des commissaires désignés pour estimer l'utilité de cette transaction et il fut aussi de ceux qui reçurent de Villiers de l'Isle-Adam pouvoir de conclure ce traité, ce qui fut fait le 10 mars 1525²⁰. Saignes poursuivit son cursus et fut pourvu de la commanderie de Golfech²¹ qu'il administra de 1538 à 1541²².

Fr. François de Saignes avait servi plusieurs années à Rhodes et il avait été châtelain de Kalymnos. En cette qualité, il reçut un mandement du grand maître Del Carretto le 27 septembre 1516 à propos d'une supplique qu'avait adressée devant le Couvent le maçon Georgio Tiliaco, vivant et marié sur l'île de Kalymnos où il y avait travaillé à la construction du château, comme à celui de Leros et à d'autres. Il demandait pour lui et son fils l'exemption de corvées que l'on

¹⁷ Morlaas, Pyrénées-Atlantiques, arr. Pau. La commanderie et sa chapelle ont aujourd'hui disparu.

¹⁸ M.A. Du Bourg, dans son livre, *op. cit.*, sur le prieuré de Toulouse, donne, p. 422 sq., une liste très incomplète des commandeurs de Morlaas où ne figurent ni le nom de Caumont, ni celui de Saignes.

¹⁹ AOM 410, fol. 55v-56r. *Frater Philippus etc. et nos conventus domus eiusdem religioso etc. fratri Francisco de Sagnes, dicte nostre domus et venerande lingue Provincie militi, salutem etc. Egregia virtutum vestrarum merita et laudabilia obsequia per vos Religionis nostre prestita gravissimique labores in tot Rhodi oppugnationibus maximo [fol. 56r] cum vite discrimine perpesse, in quibus vestra mirifice preluxit strenuitas indefessaque opera promerentur, ut vos Religionis nostre commoda promoveri studeamus baiuliam itaque seu preceptoriam nostram de Morlas prioratus Tholose per obitum quondam fratris Caumont, ultimi legitimi eiusdem preceptoris et possessoris sine hoc etc. cum omnibus etc. sub annua etc. salvo etc. alias etc. invicem etc. pro vestro cabimento etc. vosque etc. In cuius etc. Datum Crete etc. die xxvii januarii 1522.*

²⁰ Jean Raybaud, *Histoire des grands prieurs et du prieuré de Saint-Gilles*, publié par l'abbé C. Nicolas, Nîmes, 1905, t. II, p. 80.

²¹ M.A. Du Bourg, *op. cit.*, p. 335

²² Fr. François de Saignes mourut en cette année 1541. C'est ce que l'on sait par le texte d'une « *procuracion faitte par messire Pierre François de Lagarde, seigneur de Saignes, conseiller au Parlement de Toulouse, par laquelle il constitue pour son procureur maître Jean de Bruxelles licencié en droit, pour et en son nom faire lever le baniment qui avait été fait entre les mains d'Arnau de Lagarde de Saignes, fils naturel de feu frère François de Lagarde de Saignes en son vivant commandeur de Bordères du 5^e de juin 1541 retenue par Me Guyon Fossi notaire à Toulouse* » (Archives départementales de la Haute-Garonne, H Malte Inv 43, p. 88) dont nous devons la connaissance à Guillaume Terrasson, que nous remercions.

voulait maintenant leur imposer alors qu'ils n'y avaient jamais été contraints et aussi en considération des bons services rendus lorsqu'il fit ces travaux de maçonnerie. Le grand maître ordonna à fr. François de Saignes d'accorder l'exemption sollicitée²³. De même, le 21 mars 1517, un commandement magistral fut adressé à fr. François de Saignes : « *Francisco Sagnes, nostre venerande lingue Provincie militi et castellano castelli nostri Calami* » à lui et à ses successeurs en ladite châtellenie portant exemption de garde et autres corvées pour Remeli Focastro²⁴.

Fr. François de Saignes administra donc durant au moins quatre années l'île de Kalymnos et c'est durant cette période qu'il reçut aussi instruction d'accroître les dispositifs défensifs du château de Chorio (fig. 2). Comme il existait dans la courtine orientale une poterne à utiliser comme accès de secours et qu'en dépit du cheminement très escarpé pour l'atteindre depuis le ravin sud-est, sa protection était nécessaire, il fit construire au niveau de l'un des décrochements un peu saillants de la muraille orientale une construction pentagonale formant une sorte de petit bastion aux murs épais appuyé sur le rocher (fig. 3), comportant trois imposantes canonnières, dont l'une sur sa face sud, la deuxième à son angle oriental ainsi qu'une troisième ouverture à ébrasement externe et incliné. Si, là encore, des restaurations trop énergiques ne permettent plus aujourd'hui de connaître les détails des dispositions intérieures, l'époque de sa construction, tardive, est indiquée par le caisson inséré sur sa façade sud. Dans un double cadre à deux tores, l'écu du registre supérieur est écartelé aux 1 et 4 de la Religion, aux 2 et 3 au bandé de douze pièces du grand maître Fabrizio del Carretto, le chiffre 1519 étant gravé sous l'écu (fig. 4). Celui qui figurait en faible relief dans le caisson inférieur est très difficile à lire, la pierre tendre utilisée étant très épaufrée (fig. 5). Déjà Gerola²⁵, il y a un

²³ AOM 405, fol. 200v. *Frater Fabritius etc. religioso fratri N. Saignes, insule nostre Calami castellano, salutem etc. E comparso davanti noi Georgio Tiliaco, moratore habitante et maritato in quella nostra insula, el quale ne ha exposto che ad occasione del murare in el castel del Calamo et in Lerro et in altri lochi dove e stato comandato et per haver ben servito, mai ne lui ne sui filioli sonno stati comandati ad alcuna angaria et per angaria et menda anchora che non murasse et che al presente e stato innovato contra de lui et dicto suo filiolo, et ne ha supplicato voliamo providere de oportuno remedio, et havendo noi relatione de alcuni venerandi signori de nostro consilio de li boni servitii del supradicto Georgio et che in la sedia de Lerro si porto bene volemo et comandemo che habiate per exempto et excusato dicto Georgio et suo filiolo et filioli insine tanto che da noi sia ordinato per nostre particolare littere altrement. In cuius etc. in cera etc. Datum etc. die 27 septembris 1516.* Le texte est repris, de manière presque identique et pour la même date dans AOM 405, fol. 236r.

²⁴ AOM 405, fol. 208v.

²⁵ Giuseppe Gerola, « I monumenti medioevali delle tredici sporadi », *Annuario della Regia scuola archeologica di Atene e delle missioni italiane in Oriente*, t. II, Bergame, 1916, p. 56 et sq.

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant :

Adresse : 10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

LE COMTE DE BEAUJOLAIS, ULTIME DÉFUNT ENSEVELI DANS LA CRYPTÉ DE L'ÉGLISE CONVENTUELLE ST JEAN

Louis-Charles d'Orléans, né en 1779, était le dernier des enfants de Louis-Philippe, duc de Chartres, et de son épouse, Mademoiselle de Penthièvre, arrière-petite-fille de Louis XIV¹. Prince du Sang français, descendant de Louis XIII par son trisaïeul le Régent et de Louis XIV par l'épouse de celui-ci, fille légitimée de la marquise de Montespan, son rang et celui de ses frères s'accrurent lorsque leur père devint duc d'Orléans en 1785² et donc premier prince du Sang.

Altesse sérénissime, il fut tout d'abord destiné à la carrière ecclésiastique. Avec ses deux frères, Louis-Philippe³ et Antoine⁴, et sa sœur Adélaïde⁵, il fut éduqué par leur « gouverneur », la comtesse de Genlis⁶ qui les associa à son neveu, César du Crest⁷, à sa cousine Henriette de Sercey⁸ et à une prétendue jeune Anglaise, Anne-Caroline-Stéphanie Symes dite Paméla⁹, née à Paris en 1773 ou 1774, et qui était en réalité le fruit de sa liaison avec le duc d'Orléans.

Enfant, il se montra plus doué en équitation qu'à l'étude, d'autant que son insouciance fut vite rattrapée par les événements politiques qui agitèrent le pays dès



Le comte de Beaujolais en 1789 par Charles Lepeintre.

¹ Marie-Adélaïde de Bourbon (1753-1821) était la petite-fille du comte de Toulouse, bâtard légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan. Devenue l'héritière de l'immense fortune des Bourbons légitimés à la mort de son frère, le prince de Lamballe, le duc de Chartres, compagnon de débauche de ce dernier, l'épousa, sa dot (six millions de livres) effaçant l'illégitimité de ses aïeux.

² À la mort de son père, Louis-Philippe d'Orléans (1725-1785), dit « le Gros ».

³ Louis-Philippe d'Orléans (1773-1850), titré duc de Valois jusqu'en 1785, prit le titre de duc de Chartres en 1785 quand son père devint duc d'Orléans.

⁴ Louis-Antoine-Philippe d'Orléans (1775-1807) fut titré duc de Montpensier.

⁵ Louise-Marie-Adélaïde-Eugénie d'Orléans (1777-1847) fut titrée Mademoiselle de Chartres ; sa sœur jumelle, Mademoiselle d'Orléans, mourut en bas âge (1777-1782).

⁶ Stéphanie-Félicité du Crest de Saint-Aubin (1746-1830) épousa en 1763 Charles-Alexis Brûlart, marquis de Sillery, comte de Genlis (1737-1793). En 1772, elle devint à la fois la dame pour accompagner de la duchesse d'Orléans et la maîtresse du duc.

⁷ César du Crest (1776-1804) était le fils de Charles-Louis du Crest (1747-1824) marquis de Saint-Aubin, frère de Mme de Genlis

⁸ Henriette Rose Péronne de Sercey (1770-1849) était la petite-fille de sa tante Marie-Madeleine du Crest de Saint-Aubin, épouse du comte Jean-Jacques de Sercey. Elle fut dame du palais d'Élisa Bonaparte.

⁹ En 1792, elle épousa Lord Edward FitzGerald qui décéda en 1798.

mai 1789. En effet, son père crut un moment pouvoir profiter des événements. Élu député de la Noblesse aux États généraux en 1789, conseillé par son âme damnée Choderlos de Laclos, il rejoignit le 25 juin 1789 le Tiers État, avec 46 autres députés de la Noblesse. Porté à la présidence de la nouvelle Assemblée Constituante, il en déclina l'offre.

Ayant joué un rôle trouble dans les événements d'octobre 1789 qui forcèrent le roi et la Cour à revenir à Paris, il fut éloigné et envoyé en mission à Londres par Louis XVI. Alors que lui-même et ses soutiens avaient rêvé que la Lieutenance générale du royaume lui serait confiée, l'ardeur du duc d'Orléans se calma après son retour d'Angleterre en 1790. Ainsi, après l'échec de Varennes et la fuite du comte de Provence, régent putatif, il fit savoir solennellement et publiquement, le 28 juin 1791, qu'il n'avait aucune intention d'accepter la régence du royaume.



Armoiries de la maison d'Orléans.

En septembre 1791, pour permettre la survie de la monarchie, le roi Louis XVI fut contraint d'accepter la constitution. Si cette dernière avait repris les décisions de la nuit du 4 août 1789, elle avait accru l'abolition de la noblesse et de ses titres en limitant les dignités de la famille royale. Le roi devenu *roi des Français*, le Dauphin, *prince royal*, les autres membres de la famille qui pouvaient avoir des droits à la succession au trône ne furent plus que des *princes français*. Ainsi, à partir de septembre 1791, le comte de Beaujolais ne fut-il plus que *le prince Louis-Charles d'Orléans*. Sa mère, lassée des incartades de son mari s'était alors retirée chez son père en Normandie en avril 1791, puis avait obtenu la séparation¹⁰. Désormais, les enfants ne résidèrent plus qu'après de leur père.

Lorsque le roi et le ministère girondin, chacun croyant duper l'autre, déclarèrent la guerre au « roi de Bohême et de Hongrie », le duc d'Orléans, sa maîtresse la comtesse de Buffon¹¹ et le jeune Louis-Charles,

partirent en mai 1792 pour l'armée du Nord mais ils furent vite de retour à Paris à la mi-juillet¹².

L'enfant de treize ans vécut alors au cœur du maëlstrom révolutionnaire. Après l'arrestation du roi et son incarcération au Temple, après l'abolition de la royauté, il vit passer sous les fenêtres du Palais Royal la tête de sa tante, la princesse de Lamballe¹³, fichée sur une pique par les infernales bacchantes des assassins de septembre 1792.

Son père, élu ce même mois à la Convention nationale, siégeant avec la Montagne, décida alors de choisir le patronyme d'*Égalité* que ses fils adoptèrent d'emblée¹⁴ tandis que sa sœur, Louise-Bathilde¹⁵, fâchée avec son époux le duc de Bourbon et son beau-père, le prince de Condé, qui avaient choisi l'émigration, se gratifia du

¹⁰ 25 juillet 1792.

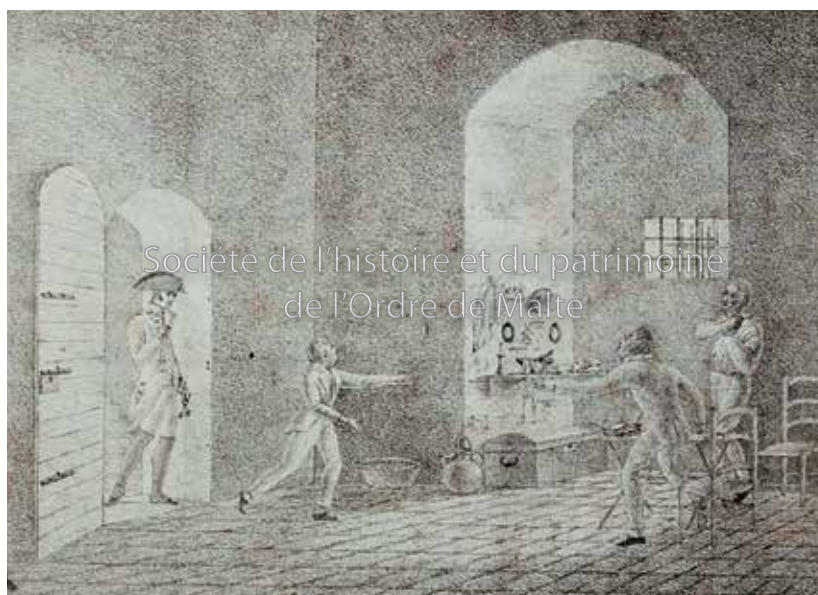
¹¹ Marguerite Bouvier de La Mothe de Cepoy (1767-1808) épousa en 1784 le comte de Buffon, fils du célèbre naturaliste mais devint peu après la maîtresse du duc d'Orléans dont elle eut un fils, Victor de Buffon (1792-1812).

¹² Le duc de Montpensier accompagna son frère aîné en 1791 à l'armée du Nord, puis alla rejoindre le ci-devant duc de Biron, ami de son père, à l'armée du Midi.

¹³ Marie-Louise de Savoie Carignan (1749-1792) était veuve du prince de Lamballe, frère de la duchesse d'Orléans, mère de Louis-Charles.

¹⁴ Montpensier s'appela *Antoine Égalité* et Beaujolais s'affubla du nom de *Léodgard Égalité*.

¹⁵ Elle était la mère du duc d'Enghien, fusillé sur ordre de Bonaparte qu'elle admirait alors beaucoup.



Philippe-Égalité et ses deux fils au fort Saint Jean (gravure du duc de Montpensier).

républicain surnom de *Citoyenne Vérité*. Le ci-devant prince du Sang vota alors la mort sans appel du roi son cousin et assista, dans son cabriolet, sur l'actuel pont de la Concorde, à l'exécution du malheureux monarque le 21 janvier 1793.

Toutefois, la roche Tarpéienne était proche du Capitole. En avril 1793, son fils aîné, Louis-Philippe ci-devant duc de Chartres, alors lieutenant-général à l'armée du Nord, passa à l'ennemi avec son chef, le général Dumouriez, qui avait échoué à renverser la Montagne. Dès lors, tous les membres de l'ancienne famille royale devinrent suspects aux yeux de la Convention.

Le 7 avril 1793, ils furent décrétés d'arrestation : le duc d'Orléans, ses deux fils, Montpensier¹⁶ et Beaujolais, sa sœur Louise-Bathilde, princesse de Condé, ainsi que le prince de Conti¹⁷ furent éloignés de Paris et emprisonnés au fort Notre-Dame de la Garde à Marseille¹⁸. Le 27 mai 1793, tous les détenus furent transférés au fort Saint-Jean, construit par Louis XIV sur l'ancienne commanderie des Hospitaliers¹⁹ à l'entrée du Vieux-Port.

¹⁶ Le duc de Montpensier fut arrêté à Nice le 8 avril 1793, à l'armée du Midi où il se trouvait encore ;

¹⁷ Louis-François-Joseph de Bourbon (1742-1814), prince de Conti, était le fils du prince de Conti, grand prieur de France de l'Ordre de Malte. Sa mère était fille du Régent. Émigré en 1789, il rentra cependant à Paris en 1790, acceptant les nouvelles institutions et n'ayant aucun lien avec l'émigration.

¹⁸ Seules en réchappèrent son épouse, Marie-Adélaïde de Bourbon et leur fille Marie-Adélaïde d'Orléans (1777-1847), qui furent assignées à résidence dans leur château de Bizy, en Normandie.

¹⁹ Mentionnée dès le XII^e siècle, elle renfermait une église à nef unique et le palais du commandeur qui était l'une des plus belles demeures de Marseille. Les Hospitaliers de Malte en furent expulsés en 1660 par Louis XIV qui venait de mater la ville soulevée.

Le jeune comte de Beaujolais, âgé de presque 14 ans, fut interné avec son père au troisième étage de la tour Carrée édifée au XV^e siècle sur ordre du roi René, tandis que son frère Montpensier, âgé d'un peu plus de 17 ans, le fut au second étage. En novembre 1793, Philippe-Égalité fut transféré à la Conciergerie de Paris pour y être jugé. Condamné à mort le 6 novembre, il fut guillotiné le jour-même, trois semaines après la reine Marie-Antoinette.

Les deux frères furent alors réunis au troisième étage ouvert à tous les vents, endurant une éprouvante captivité de plus de trois ans qui fit écrire au duc de Montpensier « *le sort des animaux excitait notre envie* »²⁰. Traités comme des criminels, menacés d'une mort qu'ils se plurent parfois à désirer, les seuls secours qu'ils reçurent le furent de la maîtresse de leur père, la comtesse de Buffon²¹. La comtesse de Boigne écrit à son sujet : « *Elle resta fidèle à la mémoire de monsieur le duc d'Orléans et s'occupa, au péril de ses jours, des affaires de ses fils* ».

Le 1^{er} mai 1794, les princes furent transférés de la tour aux appartements du commandant en second. Après la chute de Robespierre et la fin de la Terreur, si le prince de Conti et la duchesse de Bourbon furent libérés en août 1795, le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais ne le furent qu'à la fin de 1796.

Cette libération fut le résultat d'une idylle rocambolesque. En 1793, la duchesse d'Orléans avait été internée au palais du Luxembourg. Elle y aurait fait

²⁰ Duc de Montpensier, *Ma captivité pendant la Terreur. Mémoires 1793-1796*, Taillandier, 2009.

²¹ Après l'exécution de Philippe-Égalité, elle divorça de son mari en janvier 1794 et se remaria en 1798 avec Julien Renouard de Bussière. Leur fils fut fait comte par Louis-Philippe, entra dans la diplomatie et finit pair de France.

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant :

Adresse : 10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com